

dit sans préambule : “ Vous devriez réunir en brochure vos articles sur les lois scolaires de la province ? Il y a là des choses qui serviraient plus tard ”.

Cette réflexion d'un homme d'une haute valeur intellectuelle nous engagea à exécuter le projet que nous avions formé avant les vacances.

Voilà pourquoi nous offrons aujourd'hui au public le présent ouvrage contenant *mot pour mot*, non seulement ce que nous avons écrit “ A PROPOS D'ENSEIGNEMENT,” mais également ce que notre distingué confrère de la *Vérité* a dit à ce sujet.

C.-J. MAGNAN.

Québec, 2 octobre 1894.